

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0355	DM2 BUDGET PRINCIPAL	C.C DU 10/11/2022
----------------------	-----------------------------	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

49 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

5 Conseillers communautaires absents : DENIS Christophe – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant les budgets primitif, supplémentaire et la DM n°1 du budget général de la collectivité au titre de l'exercice 2022,

Considérant que l'exécution budgétaire nécessite des réajustements en cours d'année, notamment en raison des conséquences de l'inflation sur les révisions à appliquer aux marchés en cours en matière de travaux comme en matière de coûts liés à l'énergie, que les opérations de corrections d'inventaire nécessaires au passage à la M 57 ont démarré ; que la volatilité actuelle des taux d'emprunt entraîne une évolution des charges d'intérêts à valoir sur les prêts qui pour certains avaient été souscrits à taux variable ;

Face aux évolutions de coûts présentés par les différentes délégations depuis le mois de juin notamment en matière d'investissements, le travail de réajustement de crédits et d'adaptation des planifications financières des grandes opérations se poursuit et permet de proposer des solutions pour faire face aux aléas budgétaires rencontrés sur l'exercice 2022 tout en s'attachant à préserver autant que possible l'autofinancement disponible et contenir le recours à l'emprunt ;

Considérant qu'en matière d'investissement, en premier lieu, les crédits de paiement au titre de l'exercice 2022 du nouveau Conservatoire Hector BERLIOZ peuvent être réaménagés sur la durée du programme et être diminués de **4 500 000€** au titre de cet exercice ;

Considérant toutefois en second lieu qu'au regard des crédits consommés, il apparaît nécessaire de renforcer l'enveloppe destinée aux avances au concédant (SARA Aménagement) pour l'opération liée à l'équipement nautique Alice MILLIAT, à concurrence de **340 000€** ;

Considérant en outre qu'il s'avère nécessaire de renforcer les crédits d'investissement pluriannuels à destination de la signalétique de la piscine Alice MILLAT (**50 000€**), et, en raison de l'inflation sur les matières premières, des travaux de voirie (**352 969€**) et de relamping de l'éclairage public (**26 667€**), pour la valorisation des travaux en régie, il est également nécessaire d'inscrire des crédits en dépenses d'investissement à hauteur de **150 000 €** en dépenses d'ordre et la reprise d'une subvention à hauteur de **39 023 €**.

L'ensemble de ces éléments porte les dépenses d'investissement proposées à **- 3 541 341 €,**

Considérant une fois prises en compte les dépenses de fonctionnement liées aux opérations d'amortissement dans les recettes d'investissement à hauteur de **200 000 €** (corrections d'amortissement et intégration des amortissements du budget GPRA dissout au 31 décembre 2021) ;

Il est proposé de diminuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de **- 3 741 341 €** afin d'une part d'équilibrer la section d'investissement à hauteur de **- 3 541 341 €** en recettes d'investissement, d'autre part de permettre le financement des propositions de dépenses de fonctionnement telles que détaillées ci-après et enfin de créditer du montant net de ces dépenses le chapitre dépenses imprévues ;

Considérant en matière de fonctionnement le besoin d'augmenter la prévision de dépenses relatif aux charges à caractère général pour les besoins du nouveau centre nautique (**14 000€**), du broyage des fossés sur 37km (gestion SIM) pour **20 000€**, et pour faire face à l'augmentation des coûts de matières premières pour l'éclairage public (**236 525€**) ;

Considérant que l'action PSE en lien avec les ressources en Eau est une opération dans le cadre de laquelle la CAPI perçoit des recettes de l'Agence de l'Eau chaque année et qu'elle les reverse dès lors que les agriculteurs engagés à ce titre font état des actions annuellement mises en œuvre, que les reversements réalisés à ce titre en 2021 n'ont pas permis de mobiliser toute la recette perçue en 2021, que les dépenses PSE de reversements aux agriculteurs sont estimées à **268 313 €** supplémentaires par rapport au montant estimé lors du BP2022 et que le montant est disponible au titre des recettes non consommées perçues par la CAPI en 2021 et des recettes à percevoir en 2022, il est donc proposé d'inscrire le montant de reversement attendu ;

Considérant que la volatilité actuelle des taux a induit une augmentation des charges d'intérêts à payer au titre des emprunts à taux variables existants à la CAPI, qu'il est donc nécessaire de proposer une ouverture de crédits complémentaires pour charges d'intérêts en raison de l'augmentation Euribor

(25 000€),

Considérant qu'en recettes de fonctionnement, la nécessité de valoriser les travaux en régie par mouvements d'ordre (150 000€), et la reprise de subvention (39 023€) permettent de proposer de nouvelles recettes d'ordre ;

Considérant les besoins présentés tant en fonctionnement qu'en investissement, il est proposé, de procéder par transfert de section à section, par diminution de 3 741 341€ de virement à l'investissement et d'augmenter les crédits affectés aux dépenses imprévues de la section de fonctionnement (chapitre 022) à hauteur de 3 166 526€ sachant que le total budgété sur ce chapitre reste en-deçà des 7,5% règlementaires ; l'autofinancement disponible à ce stade s'établit à 6 674 348 € ;

Il est par suite proposé de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants, présentés par chapitre et section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Montant
CH 011 Charges à caractère général	270 525,00 €
CH 65 Autres charges de gestion courante	268 313,00 €
CH 66 Charges financières	25 000,00 €
CH 022 Dépenses imprévues	3 166 526,00 €
CH 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €
CH 023 Virement à la section investissement	- 3 741 341,00 €
TOTAL DEPENSES	189 023,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE	Montant
CH 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 023,00 €
TOTAL RECETTES	189 023,00 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Montant
CH 21 Immobilisations Corporelles	429 636,00€
CH 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 023,00 €
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	- 4 160 000,00 €
TOTAL DEPENSES	- 3 541 341,00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE	Montant
CH 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €
CH 021 Virement de la section de fonctionnement	- 3 741 341,00 €
TOTAL RECETTES	- 3 541 341,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Général, ci-annexée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO